



Message 2022-DFIN-74

24 janvier 2023

Projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat, nous vous soumettons le rapport concernant les crédits de paiement supplémentaires acceptés par le Conseil d'Etat, dans le cadre de l'exécution du budget cantonal de l'exercice 2022.

La rigueur dans l'exécution du budget voté par le Grand Conseil est un principe largement respecté par les services et établissements. Cette règle souffre cependant quelques exceptions lorsque, en particulier, des circonstances nouvelles, particulières et imprévisibles viennent remettre en cause les prévisions initiales. De telles situations peuvent entraîner des dépassements budgétaires qui obligent alors les services et établissements à requérir un supplément de crédit. Néanmoins, les crédits supplémentaires ainsi sollicités doivent être compensés, conformément aux dispositions légales en vigueur, ceci afin de garantir le respect du principe constitutionnel de l'équilibre budgétaire.

Les différentes demandes en la matière ont toutes fait l'objet d'une justification par les secteurs et Directions concernés. Les requêtes ont été examinées par la Direction des finances avant d'être soumises au Conseil d'Etat. Le dossier complet des arrêtés du Conseil d'Etat relatifs aux augmentations de crédits budgétaires qui doivent être ratifiés par le Grand Conseil a été transmis à la Commission des finances et de gestion avec le présent message.

Au total, pour l'exercice 2022, 58 crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts. Ils concernent les services et rubriques comptables suivants :

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
POUVOIR JUDICIAIRE			2 824 000
2100	Tribunal cantonal		
3199.063	Assistance judiciaire pénale	350 000	70 000
3199.064	Assistance judiciaire civile	350 000	100 000
2105.1	Tribunal d'arrondissement de la Broye		
3199.063	Assistance judiciaire pénale	180 000	177 000
2105.3	Tribunal d'arrondissement de la Gruyère		
3199.063	Assistance judiciaire pénale	400 000	300 000
3199.064	Assistance judiciaire civile	950 000	300 000
2105.4	Tribunal d'arrondissement de la Sarine		
3199.005	Indemnités en matière pénale	150 000	80 000
2105.5	Tribunal d'arrondissement du Lac		
3199.063	Assistance judiciaire pénale	140 000	200 000
2105.6	Tribunal d'arrondissement de la Singine		
3199.064	Assistance judiciaire civile	200 000	160 000
2111	Ministère public		
3199.061	Débours pénaux	3 500 000	1 000 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
2115	Tribunal des mineurs		
3181.005	Pertes sur créances, affaires pénales	90 000	60 000
3199.063	Assistance judiciaire pénale	180 000	60 000
2120.1	Justice de paix du cercle de la Broye		
3199.062	Débours civils	8 000	30 000
2120.3	Justice de paix du cercle de la Gruyère		
3199.060	Frais d'assistance judiciaire	110 000	130 000
3199.062	Débours civils	50 000	35 000
2120.4	Justice de paix du cercle de la Sarine		
3199.060	Frais d'assistance judiciaire	240 000	85 000
3199.062	Débours civils	101 000	21 000
2120.7	Justice de paix du cercle de la Veveyse		
3199.060	Frais d'assistance judiciaire	50 000	16 000
POUVOIR EXECUTIF – CHANCELLERIE			125 200
3105	Chancellerie d'Etat		
3010.700	Traitements du personnel auxiliaire liés à l'épidémie de Covid-19	-	10 000
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	-	14 000
3111.500	Achats de véhicules	-	64 000
3199.007	Frais d'intervention liés à l'épidémie de Covid-19	-	21 200
3631.000	Part aux frais de conférences	135 000	16 000
FORMATION ET AFFAIRES CULTURELLES			1 680 620
3200	Secrétariat général		
3611.000	Contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton	422 500	305 000
3611.003	Contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors du canton	6 810 070	1 000 000
3208	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide		
3130.102	Frais des mesures pédago-thérapeutiques dispensées par des prestataires indépendants	3 950 000	180 000
3225	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	642 990	27 000
3235	Collège de Gambach		
3144.000	Entretien et rénovation des immeubles	142 000	30 520
3240	Collège Sainte-Croix		
3130.000	Prestations de service par des tiers	22 000	18 000
3134.000	Assurances	18 660	8 100
3280	Service archéologique		
3010.134	Traitements du personnel auxiliaire pour les travaux archéologiques à charge du canton	188 500	22 970
3130.010	Transports	17 000	1 310
3161.300	Locations de machines	15 000	5 250

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3170.100	Déplacements	50 000	5 470
3292	Service du sport		
3138.000	Cours d'instruction des moniteurs	530 000	20 000
3294	Campus Lac-Noir		
3120.000	Chauffage	150 000	57 000
SECURITE, JUSTICE ET SPORT			1 618 350
3305	Service de la justice		
3010.700	Traitements du personnel auxiliaire liés à l'épidémie de Covid-19	53 500	41 500
3110.100	Achats de mobilier	-	51 900
3345.1	Commandement et services généraux		
3101.005	Matériel photographique	8 000	14 300
3101.006	Carburants	23 000	8 100
3110.100	Achats de mobilier	8 550	17 000
3130.000	Prestations de service par des tiers	510 540	28 150
3144.000	Entretien et rénovation des immeubles	155 000	195 000
3345.2	Gendarmerie		
3090.000	Frais de formation	192 000	59 000
3101.006	Carburants	400 000	231 900
3111.305	Achats de matériel et d'appareils de circulation	255 150	537 000
3144.001	Aménagement d'immeubles loués	67 000	75 000
3151.305	Entretien du matériel et des appareils de circulation	85 500	5 000
3151.500	Entretien des véhicules	400 000	21 000
3345.3	Police de sûreté		
3090.000	Frais de formation	123 000	29 000
3101.006	Carburants	88 000	20 000
3111.304	Achats de matériel et d'appareils radio	110 000	30 000
3151.500	Entretien des véhicules	96 000	12 500
3170.100	Déplacements	460 000	52 000
3365	Etablissement de détention fribourgeois		
3091.000	Frais de recrutement	19 000	5 000
3101.001	Matériel de nettoyage	120 000	20 000
3105.104	Frais des cultures	410 000	25 000
3115.001	Frais de bétail	650 000	25 000
3120.002	Eau	170 000	90 000
3130.001	Frais de télécommunications	140 000	10 000
3134.000	Assurances	214 000	15 000
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS			535 000
3405	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil		
3090.000	Frais de formation	25 000	15 000
3425	Service de l'agriculture		
3160.100	Locations de locaux	88 910	50 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3634.012	Subventions cantonales pour les frais de lutte contre les épizooties assumés par Sanima	400 000	90 000
3636.108	Subventions cantonales pour la promotion et le développement économique dans le secteur agricole	2 275 000	180 000
3430	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires		
3130.000	Prestations de service par des tiers	650 000	200 000
ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE			576 100
3500	Secrétariat général		
3000.200	Commissions	23 000	7 700
3090.000	Frais de formation	5 000	2 300
3199.001	Dépenses d'exploitation diverses	4 920 000	143 000
3199.007	Frais d'intervention liés à l'épidémie de Covid-19	-	22 300
3542.1	Service de la formation professionnelle		
3100.100	Fournitures de bureau	67 000	5 000
3104.200	Fournitures d'enseignement	650 000	95 000
3631.000	Part aux frais de conférences	218 750	15 800
3636.201	Subventions cantonales pour les cours interentreprises	5 300 000	35 000
3542.3	Ecole professionnelle commerciale		
3100.100	Fournitures de bureau	65 000	20 000
3542.5	Ecole professionnelle santé-social		
3170.100	Déplacements	28 000	20 000
3542.6	Ecole des Métiers Fribourg		
3100.100	Fournitures de bureau	13 000	3 000
3102.102	Publications et publicité	11 000	7 000
3130.017	Culture, loisirs, sports	16 000	14 000
3144.000	Entretien et rénovation des immeubles	279 000	27 000
3150.302	Entretien des appareils d'enseignement	3 500	2 000
3542.7	Ecole professionnelle en arts appliqués		
3110.302	Achats d'appareils d'enseignement	51 000	10 000
3565	Service de l'énergie		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	300 000	103 000
3100.100	Fournitures de bureau	9 000	1 300
3102.102	Publications et publicité	10 000	5 700
3130.000	Prestations de service par des tiers	910 000	37 000
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES			6 746 030
3600	Secrétariat général		
3130.000	Prestations de service par des tiers	70 000	30 000
3605	Service de la santé publique		
3611.400	Contributions pour les hospitalisations dans les hôpitaux publics hors canton	59 804 000	1 000 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3611.500	Contributions pour les hospitalisations dans les cliniques privées hors canton	32 164 000	3 432 000
3634.034	Complément au décompte final du RFSM de l'année précédente	-	701 920
3645	Service de la prévoyance sociale		
3636.014	Subventions cantonales pour personnes handicapées adultes dans les institutions hors du canton	11 650 000	607 500
3650	Service de l'action sociale		
3632.019	Subventions cantonales aux communes pour les mesures d'insertion sociale	745 000	20 000
3637.217	Aide aux victimes d'infractions	1 720 000	126 000
3655	Assurances sociales		
3130.104	Gestion des prestations complémentaires pour famille	-	30 800
3633.002	Part du canton au financement des allocations familiales fédérales agricoles	1 196 680	22 810
3665	Service de l'enfance et de la jeunesse		
3130.000	Prestations de service par des tiers	63 000	25 000
3632.117	Subventions cantonales aux communes pour les places d'accueil extrafamilial	1 158 000	420 000
3636.117	Subventions cantonales aux tiers pour les places d'accueil extrafamilial	10 268 000	330 000
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, INFRASTRUCTURES, MOBILITE ET ENVIRONNEMENT			6 435 560
3808	Service de la mobilité		
3610.001	Participation cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire	17 000 000	2 364 010
3632.036	Subventions cantonales pour l'exploitation et les mesures tarifaires de l'Agglomération de Fribourg	13 500 000	1 551 640
3634.005	Indemnités à la Compagnie des Transports Publics Fribourgeois pour l'exploitation	29 500 000	1 157 590
3845	Service de l'environnement		
3142.500	Travaux d'endiguements	243 020	154 000
3632.020	Subventions cantonales aux communes pour la conservation	185 000	47 000
3850	Service des bâtiments		
3102.102	Publications et publicité	-	15 000
3120.000	Chauffage	934 450	650 000
3130.000	Prestations de service par des tiers	556 000	239 000
3137.101	Taxe sur la valeur ajoutée	-	257 320
TOTAL			20 540 860

Les 58 arrêtés de crédits supplémentaires de l'exercice 2022 se répartissent de la manière suivante entre les différents pouvoirs et Directions :

	Nombre d'arrêtés	Montant Fr.
Pouvoir législatif	-	-
Pouvoir judiciaire	12	2 824 000
Pouvoir exécutif – Chancellerie	3	125 200
Instruction publique, culture et sport	8	1 680 620
Sécurité et justice	6	1 618 350
Institutions, agriculture et forêts	4	535 000
Economie et emploi	7	576 100
Santé et affaires sociales	9	6 746 030
Finances	-	-
Aménagement, environnement et constructions	9	6 435 560
	58	20 540 860

Concernant ces arrêtés, il convient d'apporter encore les précisions suivantes :

- > comparativement à ce qui s'est produit durant la période 2002 à 2021, soit sur les 20 derniers exercices comptables, le volume de 20,5 millions de francs des crédits supplémentaires 2022 représente 105 % de la moyenne (19,6 millions de francs par an sur la période). Rapporté au total des dépenses effectives budgétisées, ce volume est notablement inférieur à la moyenne 2002–2021 (0,53 % des dépenses totales du budget en 2022 contre 0,64 % sur la période considérée). Le nombre de crédits supplémentaires se situe quant à lui au-delà de la moyenne de la période considérée (33). Le tableau qui suit illustre le propos :

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplémentaires en mios	Montant total des crédits supplémentaires en % du total des dépenses effectives budgétisées
2002	27	15,164	0,69
2003	23	12,622	0,54
2004	24	13,547	0,57
2005	33	26,073	1,07
2006	29	18,390	0,73
2007	32	10,923	0,41
2008	31	9,581	0,33
2009	28	14,400	0,48
2010	49	15,246	0,49
2011	38	14,633	0,44
2012	49	20,797	0,61
2013	25	28,171	0,87
2014	30	31,792	0,99
2015	26	38,123	1,17
2016	30	16,636	0,50
2017	30	9,380	0,27

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplémentaires en mios	Montant total des crédits supplémentaires en % du total des dépenses effectives budgétisées
2018	38	10,374	0,29
2019	35	12,228	0,34
2020	45	56,388	1,53
2021	43	16,947	0,45
2022	58	20,541	0,53

- > bien que les dépassements de crédits concernent quasiment tous les pouvoirs et directions, il y a lieu de souligner qu'en 2022, six arrêtés constituent à eux seuls près de 58 % du total des crédits supplémentaires accordés. Ils touchent les hospitalisations hors canton, certaines contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton, les débours pénaux du Ministère public et diverses dépenses dans le domaine des transports publics (hors coûts supplémentaires découlant de la crise sanitaire). Dans ce dernier domaine, les dépassements concernent la participation cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire, les subventions cantonales pour l'exploitation et les mesures tarifaires de l'Agglomération de Fribourg ainsi que les indemnités à la compagnie des Transports Publics Fribourgeois pour l'exploitation ;
- > en 2022, deux exceptions (deux à la Direction de la santé publique et des affaires sociales) ont été faites à la règle qui prévoit que la couverture des crédits supplémentaires sollicités consiste en une réduction d'autres charges. Dans ce cas en effet, dérogation a été faite à ce principe en se fondant sur les dispositions de la loi et du règlement sur les finances qui autorisent, à des conditions déterminées, de compenser certains dépassements de crédits découlant de dépenses liées par une augmentation de revenus. En 2022, cela concerne les coûts supplémentaires liés principalement aux contributions pour les hospitalisations hors canton pour une somme de 4,4 millions de francs et, dans une moindre mesure, ceux relatifs au financement des allocations familiales fédérales agricoles ;
- > le montant des crédits supplémentaires pouvant être considérés comme liés directement ou indirectement à la pandémie de COVID-19 atteint à peine 0,2 million de francs, soit quelque 0,8 % du total.
- > s'agissant des dépassements découlant des diverses mesures urgentes décidées en automne 2020 et qui se sont poursuivies en 2022 ainsi que des dépenses toujours importantes consenties cette année encore en lien avec la pandémie dans plusieurs domaines, en particulier ceux de la santé (notamment pour le HFR, la Task Force sanitaire et la vaccination) et de l'économie, ils sont couverts par des prélèvements sur la provision constituée à cet effet et ne nécessitent dès lors pas une demande de crédit supplémentaire ;
- > enfin, concernant les conséquences du conflit en Ukraine en 2022, elles ont induit certains dépassements, essentiellement au niveau du coût des énergies. Cela représente près d'un million de francs, soit environ 5 % du montant total des crédits supplémentaires. Il est cependant à noter que plusieurs dépenses additionnelles relatives à la crise ukrainienne, en particulier en termes d'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, sont intégralement couvertes par des recettes fédérales complémentaires directement liées.

En conclusion, nous vous invitons à ratifier l'ensemble des crédits supplémentaires ouverts par le Conseil d'Etat, à charge des comptes 2022.